

Extinction du réseau cuivre de télécommunication.

Le réseau de télécommunication classique disparaitra à la fin du mois de janvier 2025.

Ce réseau de câbles en cuivre est remplacé par un réseau de fibre optique qui dessert déjà toute la commune de Busigny.

A ce jour la très grande majorité des busignois sont raccordés sur le nouveau réseau de fibre optique, plus performant et qui offre les services d'internet et tous les services de télécommunications : Téléphonie et télédistribution entre autres. Il faut noter que les services proposés sur l'ancien réseau cuivre disparaissent en 2025 et il est impératif, si ce n'est déjà fait, de vous rapprocher de votre opérateur de téléphonie pour basculer sur le réseau fibre et éviter une interruption de votre ligne téléphonique et de vos services internet. A ce jour, il ne reste que quelques situations à régler, le basculement vers la fibre ne devrait guère

poser de problème.

Le fonctionnement de l'agence postale communale Mise à jour de l'adressage postal

Depuis son ouverture, l'agence postale de Busigny a parfois suscité des inquiétudes et des interrogations de la part de quelques busignois.

Après plus d'un an de plein exercice il est temps d'apporter quelques précisions :

- La fréquentation moyenne est de 285 usagers/mois,
- Un usager sur trois réalise au moins deux opérations lors de sa venue,
- Aucune réclamation n'a été formulée dans l'année.

Frequentation de l'agence postale communale.

376
380
380
380
380
281
282
287
284
287
284
288
287
284
288
287
284
288
298
200
150
0 oct-23 nov-23 déc-23 janv-24 févr-24 mars-24 avr-24 mai-24 juin-24 juil-24 août-24 sept-24 oct-24 Frequentation (personne/mois)

Les services de la poste ont parfois des difficultés à déposer le courrier ou les colis à l'adresse exacte du destinataire.

La loi fait par ailleurs obligation aux communes de mettre en place un adressage précis de ses immeubles.

Par délibération du 10 juin 2024, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention avec la poste pour garantir un adressage de chaque parcelle bâtie qui garantira l'exactitude des adresses et permettra également aux services de secours, comme aux livreurs, d'agir au bon endroit. Une amélioration des services est attendue au terme de cette réorganisation.

Pensez à vous inscrire à la newsletter de la commune pour être informé en temps réel de l'actualité communale. www.busigny.fr

Cartes d'identité et passeport Depuis la mise en place du recueil de données, en avril 2023, ce sont 600 cartes d'identité et plus de 100 passeports qui ont fait l'objet d'une demande auprès de la mairie et qui ont été remis.

Un nouveau service pour les busignois, mais pas seulement....



Dans ce numéro :	
Le mot du maire	3
Aide au permis de conduire	4
Les investissements communaux	6
Le plan communal de Sauvegarde	8
Un projet d'habitat inclusif à Busigny	9
La libération de 1944	10
L'historique des mairies	12
Le saviez vous ?	13
L'Etat-Civil 2024	14
Le calendrier des fêtes 2025	15

Le mot du Maire

En ce début d'année 2025, je vous présente mes vœux les plus sincères de bonheur et de santé.

Que cette nouvelle année 2025 vous soit heureuse, prometteuse, faite d'épanouissements familiaux, personnels ou professionnels, qu'elle soit synonyme d'une vie meilleure dans cette période incertaine.

Un grand MERCI à vous, mes chers busignois, pour votre implication dans la vie de la commune au quotidien ou par le biais de vos associations, aux services municipaux et à l'ensemble des élus.

Si l'année qui vient de s'écouler n'a pas vu la réalisation de tous les projets que nous avons formés, elle reste cependant une année marquée par une activité soutenue pour l'intérêt de tous.

2024 marque un léger ralentissement de nos investissements mais révèle aussi la renaissance d'une certaine convivialité après une trop longue période plombée par la pandémie du COVID 19.

Le soutien des collectivités, de l'état et de la communauté d'agglomération s'est confirmé, il a permis la mise aux normes PMR de l'école Jacques Prévert. En même temps que le changement d'une grande partie des menuiseries de l'école Claude Bernard.

Le soutien du département nous permet de renforcer la sécurisation de la rue des frères Desjardin et de reprendre la requalification des trottoirs.

Sans ce partenariat solide et éprouvé, sans cette vision commune des choses, il serait impossible de faire bouger les lignes, impossible d'imaginer notre futur.

J'attache une grande importance à ce travail en commun. Il se prolongera dans d'autres domaines que les travaux. Dans celui du logement, pour requalifier une partie de l'espace Degond avec Novoloco et l'Udaf 59, dans celui de la protection contre l'incendie avec Noréade.

Dans un climat chaotique et incertain, s'il est légitime de s'interroger sur les moyens dont la commune disposera demain, il est plus que jamais important de vouloir garder le cap vers une transformation tranquille et apaisée de notre chère commune. C'est le vœu le plus sincère que je forme pour elle et pour vous pour cette nouvelle année qui vient de s'ouvrir à nous.



Les réclamations ou demandes de nombreux administrés ont rendu nécessaire de préciser un certain nombre d'arrêté ou de règlements. Retrouvez les sur votre smartphone en scannant le QR code ci-joint, ou sur le site communal :

www.busigny.fr/commune-de-busigny/les-publications-administratives



L'aide au permis de Conduire de la CA2C,

De quoi s'agit-il?

Depuis le 1er juin 2024, la CA2C

(Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis) a mis en place une aide au permis de conduire à destination des jeunes de 17 à 25 ans, d'un montant maximal de 300€.

L'objectif est d'accompagner les jeunes du territoire vers l'accès au précieux sésame qui leur permettra de poursuivre des études, de travailler, ou tout simplement d'amorcer leur autonomie de jeunes adultes.

Qui peut en bénéficier ?

Les conditions d'obtention de l'aide sont les suivantes :

- pas de condition de ressources ni de statuts,
- être domicilié dans l'une des quarante-six communes membres de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis depuis au moins un an,
- avoir entre 17 et 25 ans inclus à la date de dépôt du dossier par le demandeur,
- avoir réussi l'épreuve théorique (code) du permis de conduire B,
- être inscrit pour la première fois à l'examen pratique du permis de conduire B,
- être inscrit dans l'une des auto-écoles du territoire de la Communauté d'Agglomération agréé par la Préfecture de Département.



Tout savoir su<mark>r l'a</mark>ide au permis de la CA2C <mark>sur v</mark>otre smartphone. ?

Comment en Bénéficier?

Vous pouvez télécharger la fiche de renseignement uniquement sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis. Une fois complétée, vous devez la renvoyer à l'adresse mail

suivante: transport@caudresis-catesis.fr

Le Saviez Vous?



Tout savoir <mark>sur l'</mark>aide au développement économique de la CA2C sur vot<mark>re sm</mark>artphone. ?



La commune d'agglomération du Caudrésis-Catésis intervient également dans le secteur économique en attribuant des aides financières pour le développement ou l'installation des entreprises et des artisans locaux .

Depuis 2020, quatre dossiers ont été traités dans notre commune, ils ont permis aux bénéficiaires d'obtenir une aide appréciable pour leurs projets.



Deux busignois au départ du challenge



Classe découverte—séjour à la mer



Accueil du conseil des jeunes au Sénat



Départ du Paris Roubaix Amateurs



Classe découverte—séjour à la mer



Le conseil municipal des jeunes au Sénat



Le Marché de Noël communal

Images de la vie communale.

Chaque année, les associations apportent leur concours à la vie communale et enrichissent les actions menées auprès des jeunes et moins jeunes.

Un grand merci à toutes et à leurs

bénévoles!!!



Color run de l'école de Danse



Animation théâtrale



Exposition de voitures anciennes



Le gala de l'école de Danse

Les investissements de la commune de 2020 à 2024

CHANTIER	TTC
Sécurisation de la RD21	54 552,00 €
Création de l'ascenseur mairie	27 711,86 €
Création de l'ascenseur salle des fêtes	69 957,03 €
Réaménagement salle de l'étage de la salle des fêtes	8 089,27 €
Remise à neuf du logement 42 rue de la gare	50 243,92 €
Création du réseau de vidéoprotection	66 189,19€
Mise en place des chicanes routières	76 494,00 €
Remise à neuf du logement de l'école du Château	64 118,26 €
Rénovation des rues CALMETTE et PERI	503 313,20 €
Rénovation de la rue du POIRIER	325 536,48 €
Remise à neuf des voiries de la cité des cheminots	119 576,40 €
Rénovation des trottoirs de la cité des cheminots	19 755,84€
Création de l'agence postale communal et de l'accueil de la mairie	185 608,80€
Remise à neuf du logement 34 rue de la gare	86 730,58 €
Création des chicanes routières	45 319,92 €
Mise aux normes d'accessibilité de l'école Jacques Prévert Rénovation des fenêtres	389 077,21 €
Rénovation des fenêtres de l'école Claude BERNARD	22 011,67 €
Rénovation des trottoirs et création d'un îlot central -rue des frères Desjardin	290 400,00 €
TOTAL	2 404 685,64 €

En 2024, les travaux d'investissement ont légèrement fléchi par rapport aux années précédentes.

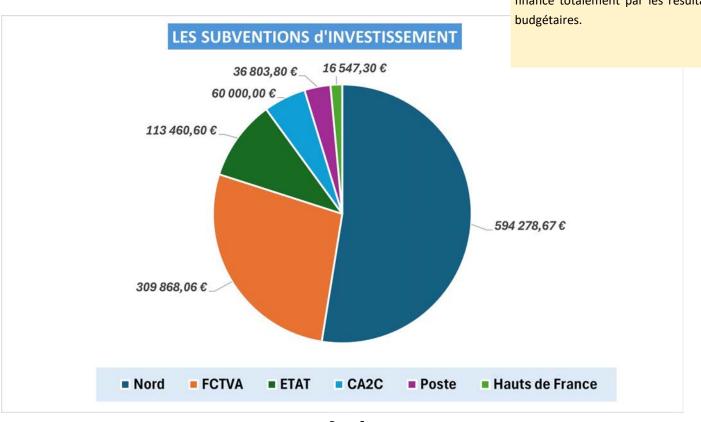
Deux raisons à cela : Tout d'abord un accord plus tardif sur les subventions demandées au département qui implique de fait un décalage des travaux, ensuite une réorientation des projets rendue nécessaire pour respecter le choix du conseil municipal sur les décisions d'investissement de 2024.

Grace à la subvention de l'état il a toutefois été possible d'engager les travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'école Jacques Prévert (389072 €) et de préparer la renaturation du plateau sportif de l'école.

Sur la période de 2020 à 2024, les investissements pour travaux ont ainsi atteint 2 400 000 €.

Ils ont été subventionnés à hauteur de 823 000 € auquel il convient d'ajouter la récupération partielle de la TVA

Le reste à charge de la commune a été de 1 272 000 € (53% du total) financé totalement par les résultats hudgétaires





Effectifs 2024/2025 dans les écoles



Ecole Maternelle du Château : 72 enfants







Ecole Jacques Prévert : 151 enfants

Ecole Claude Bernard: 57 enfants

Le Plan Communal de Sauvegarde - PCS



C'est quoi un plan communal de sauvegarde ?

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune et sur les risques majeurs établis par le préfet du département et sur l'inventaire des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Enfin, il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques encourus.

Pourquoi un plan communal de Sauvegarde?

C'est le maire qui, à l'échelon communal est chargé d'assurer la police administrative. Cette prérogative vise à prévenir les troubles à l'ordre public. Le code général des collectivités territoriales précise que le pouvoir de police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Il comprend notamment : « Le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »

Découvrez le PCS de Busigny sur votre smartphone



Le PCS de Busigny est accessible sur le site communal. www.busigny.fr (Chapitre réglementation).

Le PCS, une nouveauté datant de 2004...

En 1996, la loi de départementalisation crée les SDIS. Dans la majorité des cas, les corps communaux de sapeurs-pompiers sont intégrés, alors que les plus petits sont souvent dissous. Les Maires ont alors la sensation de perdre un moyen propre leur permettant d'agir à l'échelon de leur commune pour faire face aux situations de crise.

En 2004, le législateur, au travers de la loi de modernisation de la sécurité civile, souhaite réaffirmer la position du Maire et impliquer les citoyens au cœur du dispositif de sécurité civile. L'organisation ORSEC évolue sous l'appellation « Organisation de la réponse de Sécurité Civile » , sa déclinaison communale naît sous la forme des Plans Communaux de Sauvegarde. Dans l'esprit des anciens corps communaux, les réserves communales de sécurité civile sont quant à elles créées, afin de regrouper et mobiliser le matériel et les bonnes volontés autour des missions de sauvegarde. L'actualité nous démontre régulièrement que des communes de toutes tailles et de toutes régions, doivent désormais faire face à des aléas naturels ou technologiques, dont la récurrence, la violence et la soudaineté, portent une atteinte importante à la sécurité et la tranquillité publiques.

La phrase « Il ne s'est jamais rien passé ici » n'a plus cours : Le maire, de par sa proximité et son statut d'autorité de droit commun, doit assurer à la fois la connaissance, la préparation, l'anticipation et la réaction face à la menace. Ces actions lui permettant de répondre à ses prérogatives de direction des opérations de secours et de police municipale.

Vers un projet d'habitat inclusif à Busigny

Le maintien d'un véritable lien social avec les séniors doit être recherché pour répondre à leurs

nouvelles attentes. Une grande majorité d'entre eux souhaite garder son indépendance sans perdre le contact quotidien avec les autres générations de la commune.

Pour tenir compte à la fois des aspirations des séniors et trouver le meilleur emploi de son patrimoine immobilier, la commune s'est rapprochée de deux associations départementales pour monter un projet social innovant dans la maison de la place Clémenceau, une expérience à vivre et à suivre.....



La commune est propriétaire depuis 2004 d'un bien immobilier situe au 12, rue des poilus. Il s'agit d'une maison bourgeoise datant du XIXème siècle, vacante depuis plusieurs années.

A l'arrière de celle-ci se trouve un deuxième immeuble communal - L'espace Degond - qui reste à reconvertir.

Par un courrier daté du 25 octobre 2024, NOVOLOCO et l'UDAF 59 proposent à la commune un projet de logements inclusifs pour personnes âgées dans une partie de cet ensemble immobilier.

Dans ce contexte, il s'agit de reconvertir la maison appartenant à la commune en y créant des logements inclusifs pour personnes âgées.

Le foncier accueillerait 6 logements sur un programme de 12 logements inclusifs, six autres logements étant externalisés.

NOVOLOCO est un acteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) agissant sous la forme d'une foncière solidaire : cette structure accompagne des projets immobiliers visant à accueillir des personnes âgées en revalorisant des biens immobiliers vacants. L'objectif consiste à rénover et adapter ces biens en fonction des besoins des habitants du territoire.

NOVOLOCO a fait part à la commune de son intérêt pour le bien situé au 12 de la rue des poilus en raison de sa configuration mais aussi de sa localisation proche du centre bourg et de ses commodités et en a présenté le contenu au conseil municipal du 22 octobre 2024.

L'UDAF 59 se positionnerait comme gestionnaire des lieux et assurera au préalable la sensibilisation des gens sur les enjeux du parcours résidentiel et préparera les enquêtes nécessaires à affiner le diagnostic.

La démarche retenue par le conseil municipal est la suivante :

- Montage d'un projet de reconversion avec la commune et l'UDAF 59 (étude de faisabilité - projet social),
- Acquisition de la maison par NOVOLOCO, réalisation des travaux d'aménagement jusqu'à la mise en location (accompagnement des futurs locataires dans leur projet de vie commune au sein de la colocation).

L'objectif affiché est de garantir une colocation (6 logements) pour des personnes âgées. Un accompagnement des futurs locataires sera effectué par l'UDAF 59.

En effet, selon les enquêtes conduites par l'UDAF 59 il existe une demande des familles dans notre arrondissement pour ce type de structure qui favorise l'accueil et l'autonomie des personnes en maintenant un lien social fort.

Outre la division administrative préalable de l'ensemble immobilier, la réhabilitation du bien nécessite toutefois des travaux importants (réfection partielle de la toiture, changement des menuiseries, isolation, électricité, chauffage...) tout en maintenant un niveau de loyer très social.

La commune ne peut entreprendre ce projet, la démarche de NOVOLOCO consistera donc à effectuer elle-même une réhabilitation sur-mesure en fonction des besoins spécifiques des futurs locataires.

Ainsi, dans un souci de préservation de l'aspect patrimonial de l'immeuble, de la dimension sociale et de l'intérêt général du projet, une cession à l'euro symbolique de la maison d'habitation est proposée à la foncière solidaire — NOVOLOCO - nonobstant une division cadastrale détachant clairement la maison d'habitation de l'ensemble du foncier actuel.

C'est pour la commune le moyen de sauvegarder son patrimoine urbain et de proposer aux habitants une nouvelle forme d'habitat correspondant à leurs attentes.

Un hommage aux victimes des bombardements de 1944

Défilé aérien, reconstitution d'avions... Busigny a rendu, le mercredi 1er mai, un hommage spectaculaire aux victimes des bombardements de la gare de 1944 pour marquer le 80ème anniversaire de ces événements.

Busigny était une zone de résistance en 1944. Le bombardement a précédé la libération de la commune, en septembre 1944.



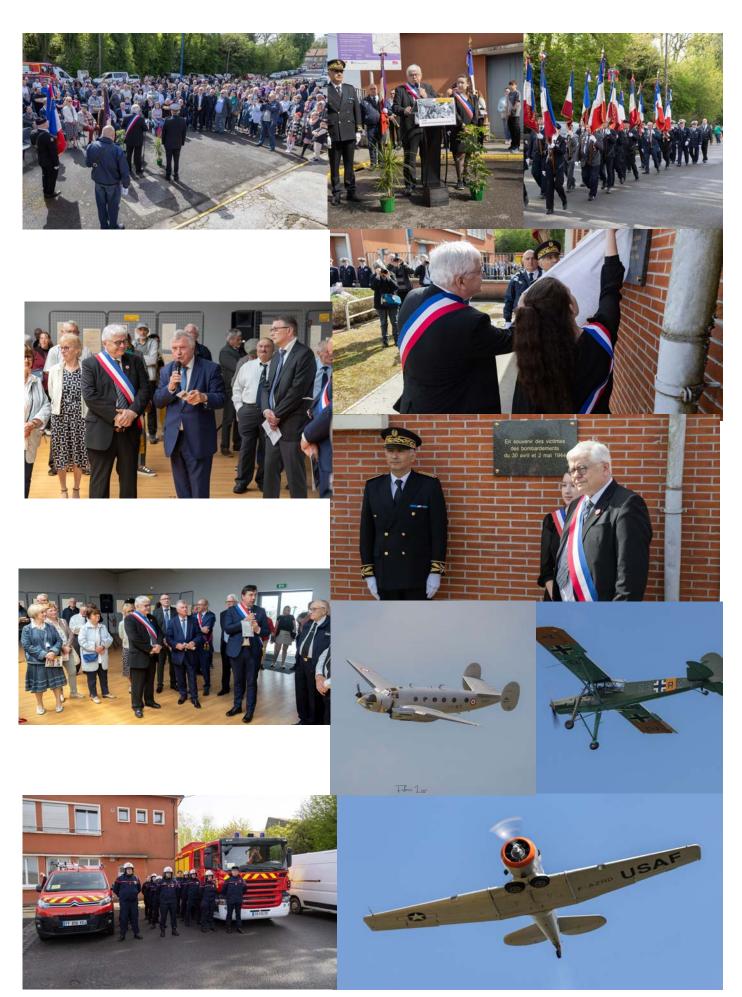
Plusieurs centaines de personnes se sont rendues à la cérémonie du mercredi 1^{er} mai, place Jean-Averlon, à la gare de Busigny. Un hommage grandeur nature aux centaines de victimes des bombardements aériens des 30 avril et 2 mai 1944.

Des avions d'époque ont survolé la gare. Pour notre commune ilf fallait respecter le devoir de mémoire, un peu plus qu'avec des mots, un peu plus qu'avec des chiffres. Des avions d'époque ont survolé la gare après l'inauguration de la plaque commémorative au niveau du quai n°1. L'occasion de découvrir ou de redécouvrir autrement les conditions de guerre en 1944.

A la suite de la cérémonie, l'exposition des archives manuscrites et photographiques des bombardements, organisée par des bénévoles passionnés a été appréciée par les nombreux visiteurs qui se sont rendus à la salle des associations.

L'exposition a été conçue et préparé par des bénévoles qui ont également tenu à commenter chaque archive ou à transmettre les souvenirs de leurs parents aux visiteurs.

Un grand merci à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont participé à cet hommage.



- Page 11 -

Un peu d'Histoire : Historique des Mairies.

La mairie du Moyen-Age à la Révolution :

À partir du XI e siècle, en Occident, le développement des villes précède souvent celui des États. La ville parvient ensuite à maintenir ses libertés et franchises lorsque les États s'affirment. L'Hôtel de ville (parfois halle échevinale, maison de ville, maison commune ou maison de paix) est l'expression architecturale de ce pouvoir communal. Le beffroi est tout à la fois : symbole de liberté et de puissance instrument d'apaisement social (toutes les familles de notables s'unissent pour l'ériger) et, parce qu'il est porteur d'une horloge, le régulateur d'un temps mesuré, le temps des marchands. La décoration des façades souligne, dans la même logique, les richesses spécifiques de la cité ou certains épisodes de son histoire. Les Hôtels de ville présentent une multitude de formes architecturales mais certains éléments se retrouvent presque partout : la salle de réunion, la salle des archives, le tribunal (associé souvent à une prison), et le balcon ou le perron destiné aux présentations des édiles et aux proclamations.

La loi de 1884:

En même temps qu'elles autorisent toutes les communes à élire librement leurs maires, les grandes lois de la République obligent celles-ci à disposer d'un bâtiment spécifique. Ce local doit être rigoureusement indépendant du logement du maire ou de l'instituteur, et la conservation des archives doit être organisée. Cette loi de 1884 ne mentionne aucune obligation concernant les inscriptions de façade ou la décoration intérieure. Les législateurs républicains savaient que de telles obligations auraient provoqué de très nombreux conflits. Les communes sont donc totalement libres, leurs choix architecturaux en sont d'autant plus révélateurs. Pour la période qui précède la guerre de 1914, les historiens opposent nettement deux attitudes. Dans les communes dominées par la droite cléricale et antirépublicaine la mairie est modeste et discrète. Les édiles républicains construisent des mairies spacieuses et décorées, véritables palais ostentatoires et pédagogiques du nouveau régime. Dans les grandes villes, celles surtout qui connaissent une forte croissance industrielle, le nouvel Hôtel de ville par sa masse imposante, sa décoration ou son style, exprime la nouvelle puissance locale ou l'appartenance régionale.

De la Révolution à la fin du XIX siècle :

Avec les grandes lois de la Constituante, la Révolution a généralisé le pouvoir communal. À la ville, il s'agit le plus souvent d'un simple relais, les nouvelles municipalités prennent la place des Échevins. À la campagne, le projet est beaucoup plus ambitieux. Peut-on trouver des maires pour des milliers de communes ? Où installer le nouveau pouvoir municipal ? L'architecte Boullée conçoit en 1792 un modèle de Palais Municipal universel. Il le veut "mâle et fier" c'est, dit-il, le style républicain. Pour Boullée, ce bâtiment doit être percé de nombreuses ouvertures à l'image d'une "ruche humaine". Mais la loi impose la fonction, pas le local. Le dictionnaire de Richelet (édition 1759) définit la mairie comme une fonction, pas comme un bâtiment. Au début du XIX e siècle, à la campagne, la Mairie, c'est la maison du Maire et souvent le Conseil Municipal se réunit au cabaret. Une loi de 1833, en imposant la construction d'une école de garçons, donne l'occasion à de nombreuses communes de se doter d'une École-Mairie.



De la première guerre mondiale aux années 1970 :

L'intervention économique et sociale de l'Etat augmente beaucoup avec le premier conflit mondial. Les communes voisent leurs responsabilités s'accroître et se compliquer. Plus influencées par le fonctionnalisme que par le triomphalisme républicain, les mairies de la reconstruction est de l'entredeux guerres accordent de plus en place aux services administratifs. Cette évolution est encore plus nette après la seconde guerre mondiale, une mairie est alors traitée comme un équipement, tout comme n'importe quel immeuble de bureaux.

Le Saviez Vous?



Parmi les habitants de Busigny se cache une jeune écrivaine : Amélie De Seye de son nom de plume.

Amélie est née en Picardie. Elle grandit dans la ville de Bohain. En 2021, avec son conjoint et ses enfants, ils décident de venir s'installer à Busigny où ils trouvent calme et sérénité.

Depuis petite, Amélie aime les spectacles, les comédies musicales, elle aime parfois s'atteler au dessin, rejouer des scènes de film, forçant sa petite sœur à être sa partenaire de théâtre. Quand elle entre dans le monde du travail, elle laisse sa part artistique, qui vit intensément en elle, sur le côté pendant quelques années. Alors que le covid frappe la France, elle se retrouve, comme tout le monde, confinée chez elle. Son imagination reprend

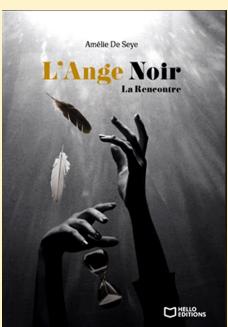
alors toute sa place dans sa vie. C'est ainsi qu'elle essaie cette fois l'écriture, elle invente des personnages de toute pièce et les met en scène dans de petits écrits. Gardant bien sûr tout cela uniquement pour elle, jusqu'au jour où, pendant un

voyage avec son conjoint, Amélie développe une histoire dans la chambre d'hôtel et confie à son partenaire qu'elle aimerait essayer de la coucher sur papier et de tenter l'expérience de l'édition. Encouragée par celui-ci, Amélie se lance. Elle a donc aujourd'hui la joie de vous présenter : « L'Ange Noir - La Rencontre».

Le tome 2 verra le jour courant février. Toujours avec la maison d'édition HelloEditions qu'elle affectionne tout particulièrement.

Une romance fantasy où le mal et le bien se retrouvent, où les anges de lumière jurent

protection. Ou l'amitié est aussi forte que l'amour. Adeptes des romances et de l'imaginaire, ce livre est pour vous.



Le mot de l'opposition.

Enfin...Après de très (trop) longs mois sans parution, Voilà que M. le Maire se décide enfin à informer nos concitoyens! Il aura, sans nul doute, reçu de nombreuses réclamations à ce sujet...A moins qu'il se rappelle que 2025 est la dernière année de la mandature. Quant à nous, nous continuerons à assumer toutes nos responsabilités et à jouer pleinement

notre rôle.

Nous avons d'autant plus de mérite que l'information qui nous est donnée est souvent succincte, voire même absente.

Cependant, nous acceptons les choix qui vont dans le bon sens mais nous nous opposons aux dépenses qui ne nous paraissent pas justifiées. Nous connaissons les possibilités financières de notre commune : nous ne devons pas oublier que le potentiel fiscal par habitant de BU-SIGNY est inférieur à celui des habitants des communes de même taille que la nôtre. Chaque euro dépensé doit l'être dans l'intérêt de tous...

C'est pourquoi nous ne pouvions pas accepter, par exemple, le projet <u>utopique</u> du maire pour l'espace DEGOND.

Vous pouvez donc compter sur nous pour continuer dans cette voie...

Christian PECQUEUX, Marie-Thérèse DESICY, Fabienne DUBUS, William LEMAIRE.

ETAT-CIVIL 2024





11 janvier	Mya Corinne Anne RODAT TORMEN
28 janvier	Octavia Béatrice DRUESNE ALTRUY
30 janvier	Lior Alain Thierry CHARBONNEL LETELLIER
12 février	Jules Hugues Vincent LALAUX
24 février	Elyo Claude Cédric CAUDRON
24 mars	Ambre Céline Rose PIESSET
2 avril	Loëva BUTEAUX LEGROS
11 avril	Harlden Daniel Bertrand COTTEAU
22 mai	Jeanne Nathalie Anita HUTIN
23 juillet	Elyne GORECZNY
29 août	Eden Daniel TISON
3 septembre	Tymaël Elvis Yvan Jean DESBUISSON
20 octobre	Mattia Jean-Marie Laurent ANGELERI
29 octobre	Daphnée Monique Christiane Françoise RICHEZ
11 novembre	Maël Laurent Alexandre WYREBSKI
14 novembre	Louis BINOIS
23 novembre	Mathieu Thomas AILLIOT
16 décembre	Léa Ines Tiffany POTENTIER

15 juin	Paul Arnaud Christel Arthur FRANCOIS et Clara Sophie Pazanne Marie FAUQUE DE JONQUIÈRES
15 juin	Arnaud Albert Charles GRÉVIN et Sophie MONGEL
6 juillet	Romain Luc Michel DAIME et Audrey DUTERNE
27 juillet	Florian Vincent LOCOCHE et Géraldine Laetitia Florence VIÉ
3 août	Landry BALASSE et Jennifer VIÉ
3 août	Fabien Philippe Paul CHAMPY et Emilie Renée DUCASTEL
17 août	Quentin André Christian CHEYMOL et Marine Paulette DUPRETZ
31 août	Alain Denis HEURTEUX et Deborah Marie BRIATTE
31 août	Johann Bernard Julien BAVAY et Florence Laetitia Victoria VIÉ
7 septembre	Ludovic Yves PARIS et Estelle VYERS
14 septembre	Guillaume Adrien DELCROIX et Faustine Madeleine Julienne Marie LEBRUN
21 septembre	Guillaume Nicolas ARMATI et Sophie Michèle Gilles YSMAL
28 septembre	Kevin Pierre Elie FAGOT et Emeline Patricia Annie Huguette LEROY
23 novembre	Jason SCHARTIER et Linda CARLOS

Les mariages



Les décès



30 janvier	Christian Michel Théophile François NOIRET, 93 ans, époux de Fernande RODRIGUE
3 février	Yvette Antoinette BRASIER, 87 ans, veuve de Gustave LEFEBVRE
15 février	Marie Thérèse Georgette Renée POTTIER, 79 ans, veuve de Jean BASQUIN
16 février	Jacques Charles Gustave VITRAND, 84 ans, veuf de Marie-Jeanne SERUSIER
14 mars	Micheline Jeannine VOLLEZ, 88 ans, veuve de Bernard DIOP
20 mars	Colette Lucie Rose PLANCOT, 84 ans, veuve de Christian PRUVOST
24 mars	Dany Robert Joseph RÉMOLU, 52 ans, divorcé de Gisette VAN UYTVEN
29 mars	Claudette Yvette DELADERRIÈRE, 78 ans, épouse de Jean-Denis GOURDIN
8 juin	Nadine PAINDAVOINE, 67 ans, divorcée de Jacques LEFEBVRE
20 juin	Jean-Marie Bernard Louis RICHEZ, 70 ans, époux de Francine DUCHILIER
7 juillet	Nicole Louise KAMALSKI, 85 ans, épouse de Jean Siméo SOBOLEWSKI
21 juillet	Jeannine BILLET, 91 ans, épouse de Michel GUYOT
11 août	Robert Siméon DELACOURTE, 93 ans, veuf de Huguette DELMOTTE
13 août	Roseline Marie Mathilde Emilienne VAN PUYVELDE, 79 ans, veuve de Marc GOEMAERE
15 août	Daniel Albert HULEUX, 80 ans, époux de Danielle MOUFFLE
18 août	Jean-Paul Edgard DELVAL, 87 ans, époux de Isabelle PLANCOT
2 septembre	André DOLIGNON, 78 ans, veuf de Michèle DECOTTIGNIES
15 septembre	Jean Henri Gaston DOUEZ, 98 ans, veuf de Micheline MORCRETTE
16 septembre	Georges Léon PAPEGHIN, 93 ans, époux de Jacqueline LAGRUE
1 novembre	Paul Marie BERSILLON, 90 ans, époux de Charlette GUILHE
25 novembre	Huguette IDRAC, 94 ans, veuve de Jacques MOURIAUX
30 novembre	Jean-Claude Henri Adolphe Joseph BROUTIN, 92 ans, époux de Lucienne BEAUMONT
11 décembre	José Claude Gilles DUBOIS, 65 ans, époux de Catherine STEFANSKI
13 décembre	Thérèse Jeanne Léonie DUREUX, 80 ans, veuve de Daniel PASCAL
30 décembre	Isabelle Yvonne Marie HOCQUET, 59 ans, épouse de Alain PÉPIN

CALENDRIER DES FÊTES ET MANIFESTATIONS

17/01/2025	Cérémonie des vœux du Maire	Commune
18/01/2025	Repas de cohésion	Anciens Combattants
07/02/2025	Carnaval des écoles	AAPE
22/03/2025	Soirée de la St Patrick	AAPE
29/03/2025	Audition de l'école de musique	Ecole de musique
06/04/2025	Marche dans la cité	P'tits Croquants Cl Bernard
08/04/2025	Cérémonie Monuments des fusillés	Mairie de St Quentin
12/04/2025	Challenge Paris-Roubaix	CSC
26/04/2025	Réunion des anciens combattants	Anciens combattants
26/04/2025	Marche nocturne	Ecole de danse
27/04/2025	Journée de la Déportation	Commune
08/05/2025	Commémoration de la victoire de 1945	Commune
10/05/2025	Balades à moto et ap-midi festive	P'tits croquants Cl Bernard
10/05/2025	Sortie au parc St Paul	AAA
17/05/2025	Gala de l'Harmonie Est-Cambrésis	HEC
18/05/2025	Brocante	Sapeurs Pompiers
24/05/2025	Accueil des bébés de l'année	Commune
31/05/2025	Fête Champêtre	Leon le Cheminot
08/06/2025	Brocante	AAA
14/06/2025	Kermesse des 3 écoles	AAPE
18/06/2025	Appel du Général De Gaulle	Commune
28 - 29/06/25	Gala de Danse	Ecole de danse
06/07/2025	Exposition de véhicules anciens	CSC
13/07/2025	Soirée dansante	Commune
14/07/2025	Jeux et animations	Associations
14/07/2025	Retraite aux flambeaux et Feu d'Artifice	Commune
09/08/2025	Soirée Black and White	AAA
10/08/2025	Cérémonie Souvenir Gédéon Poizot	Commune
23/08/2025	Cérémonie au Pont de Cambrai	Commune
02/09/2025	Cérémonie à La Haïre	Commune
06/09/2025	Brocante	Foyer Loisirs
07/09/2025	Ball-Trap	Société de Chasse
07/09/2025	Rallye touristique	CSC
03 au 05/10/25	Portes ouvertes ateliers d'artistes	Commune
11/10/2025	Soirée Couscous Années 80	AAA
19/10/2025	Repas des Aînés	Commune
31/10/2025	Soirée Halloween	AAA
08/11/2025	Loto	Sapeurs pompiers
11/11/2025	Commémoration Armistice de 1918	Commune
05/12/2025	Cérémonie AFN	Commune
05 ou 12/12/25	Marché de Noël	Commune
31/12/2025	Réveillon St Sylvestre	Léon le Cheminot
		-



Clin d'œil dans le rétro..... Les conscrits de 1928.



En 1928, la conscription est un usage bien établi après la disparition en 1905 du tirage au sort des conscrits.

Tous les garçons d'une même classe d'âge, à 20 ans, étaient appelés pour le conseil de révision (instauré en 1805)qui se tenait dans chaque chef lieu de Canton pour statuer sur l'aptitude de chacun au service militaire.

Cette photo nous rappelle le souvenir des conscrits de Busigny déclarés bon pour le service, peu avant qu'ils ne rejoignent leur affectation pour un service militaire obligatoire d'une durée ramenée à un an en mars 1928.

C'est un retour en fanfare des conscrits de l'époque qui se regroupaient souvent en amicale et organisaient leur « bal de la classe », une tradition qui s'est prolongée à Busigny jusqu'au début des années 1970, avant la suspension du service militaire obligatoire en 1997.

Souvenirs....